

NOMMER LES TYPES DE VISITES

Thésaurus concerné : Thésaurus des types de visites

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les types de visites ?

Les motifs de visite tels que prévus par la recommandation HAS, et en cohérence avec la réglementation, nécessitent une traçabilité à des fins organisationnelles, et ce d'autant plus qu'une incidence existe en cas de contestation des avis devant les tribunaux.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des types de visites ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Date, motif de l'examen (examen d'embauche, examen périodique, examen de préreprise ou de reprise, examen à la demande du travailleur ou de l'employeur, etc.), qualité du demandeur.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus des types de visites

À partir du décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, le Thésaurus du type de visite reprend les intitulés exacts du Code du travail auxquels sont adjoints d'autres libellés plus fins permettant un niveau de précision supplémentaire.

Ce Thésaurus comprend 27 libellés actifs.

Les libellés constitutifs de ce Thésaurus font, par ailleurs, l'objet d'une relecture annuelle assurée par l'équipe juridique de Présanse :

- examen médical d'aptitude à l'embauche
- examen médical d'aptitude périodique
- visite à la demande
- visite à la demande de l'employeur
- visite à la demande du médecin du travail

- visite à la demande du médecin du travail, suite à orientation demandée par l'infirmier
- visite à la demande du travailleur
- visite de préreprise
- visite de préreprise, à l'initiative du médecin traitant
- visite de préreprise, à l'initiative du médecin-conseil des organismes de sécurité sociale
- visite de préreprise, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise
- visite de reprise après un congé maternité
- visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après un congé maternité, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise après une absence pour cause de maladie professionnelle, à l'initiative du travailleur
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative de l'employeur
- visite de reprise pour cause de maladie ou d'accident non professionnel, à l'initiative du travailleur
- visite d'information et de prévention initiale
- visite d'information et de prévention périodique
- visite intermédiaire entre deux examens médicaux d'aptitude

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

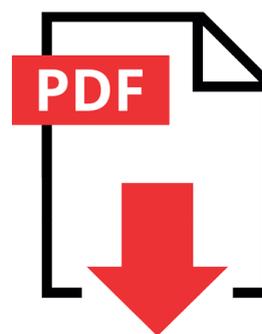
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des types de visites entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des types de visites entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. annexe n°40)